Formule 37b

Loi sur les tribunaux judiciaires

confirmation de la motion

(titre)

confirmation de la motion

Remarque : Si les renseignements contenus dans la présente formule changent, vous avez l’obligation de donner au greffier et aux autres parties une confirmation corrigée de la motion (paragraphe 37.10.1 (3)). Si vous voulez vous désister de la motion après l’avoir confirmée, un avis de désistement peut être remis (paragraphe 37.09 (1)).

# **Partie A :**

Je soussigné(e), ..................... *(nom)*, [avocat(e) de] l’auteur de la motion, confirme que je me suis entretenu(e) ou j’ai tenté de m’entretenir avec l’autre partie ou les autres parties et que l’objet de la motion qui sera entendue le ................... *(date)* est d’obtenir :

[ ] un ajournement sur consentement au ................... *(date)*

[ ] un ajournement contesté au ...................*(date)*pour les motifs suivants : *(indiquer le nom et les motifs de la personne qui demande l’ajournement, ainsi que le nom et les motifs de la personne qui s’y oppose)*

[ ] une ordonnance sur consentement

[ ] l’audition de toutes les questions en litige

[ ] l’audition des questions en litige suivantes : *(préciser)*

Le juge qui préside sera renvoyé aux documents suivants : *(préciser)*

**Remarque :** Les parties ont la responsabilité de veiller à ce que tous les documents susmentionnés soient a) déposés au tribunal et b) soumis dans Case Center dans le délai prévu à la règle 4.05.3 des *Règles de procédure civile*.

J’évalue le temps nécessaire à l’audition de la motion, y compris les observations à l’égard des dépens, à ................... minutes pour l’auteur de la motion et à ................... minutes pour la ou les parties intimées, soit ................... minutes au total.

*(date)*

DESTINATAIRE : (nom et adresse de la partie intimée ou de son avocat)

# **Partie B :**

Je soussigné(e), ..................... *(nom)*, [avocat(e) de] la partie intimée, confirme que l’auteur ou les auteurs de la motion a (ont) signifié l’avis de motion, mais n’a (ont) pas envoyé une copie de la formule Confirmation de la motion (formule 37B) conformément à l’alinéa 37.10.1 (1) b). Je comparaîtrai à la date de l’audition de la motion pour demander des dépens. J’évalue le temps nécessaire aux observations à l’égard des dépens, à ................... minutes. Je confirme avoir envoyé une copie de la présente formule à l’autre partie ou aux autres parties par courrier électronique conformément à l’alinéa 37.10.1 (2) b).

RCP-F 37B (15 mai 2024)